



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 09/03/2020

ID : 083-218300036-20200303-DCM2020_022BIS-DE



Délibération N° 2020-022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.

Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 13

Nombre de membres présents : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 13

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 26 RUE NEUVE ET REFECTION DE LA TOITURE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL P.A.C.A.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-040 du 09 Avril 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de l'immeuble cadastré N 78 sis au 26 Rue Neuve pour un prix de 6 000€.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que des travaux de réfection de la toiture doivent être réalisés à la suite des travaux de confortement pour un montant estimatif de 11 143€ HT soit 13 371.60€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention pour les communes rurales de -1 250 habitants dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'année 2020.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition et les travaux de réfection de la toiture de l'immeuble cadastré N 78 sis au 26 Rue Neuve pour un montant total de 17 143 € HT,
- DEMANDE une subvention d'un montant de 12 000€ au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'année 2020,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



Délibération du Conseil Municipal d'Amplus N° 2020-022
(VAR)